LETTRE

DE M. LE COMTE DE S....

A M. BERGASSE.

---

21 Avril 1789.

LETTRE

DE M. LE COMTE DE S...,

A M. BERGASSE,

AVOCAT AU PARLEMENT,

DÉPUTÉ

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Lyon, 3 Avril 1789.

J'AI appris le même jour, mon cher pays, & la perte de votre procès, & le choix que l'on a fait de vous pour être un des Repréſentans de notre Diſtrict auprès des Etats Généraux ; je vous félicite ſur les deux événemens. Le premier doit vous être un aiguillon terrible ; car, à votre âge, rien n'anime comme l'indignation : ce ſont de nouveaux défis que

l'on vous propoſe dans la carriere où vous êtes ; & s'il vous afflige, le ſecond doit vous conſoler des offenſes que vous avez reçues.

Vous vous étiez impoſé une tâche terrible dans cette affaire, & vous l'avez honorablement remplie ; mais j'étois certain que vous n'obtiendriez que beaucoup de gloire (dangereuſement toutefois), & nul ſuccès pour votre malheureux Client. La conſcience de vos forces & votre bon droit vous faiſoient accroire que vous l'emporteriez ſur vos Adverſaires ; & il falloit être bien jeune pour vous en flatter. Vous avez cru pouvoir braver ; vous avez cru pouvoir confondre la perverſité qui ſe trouve toujours garantie & hors de toute atteinte, quand elle eſt, comme dans votre affaire, ſous les ailes de la richeſſe & de la puiſſance ; & je défie l'Orateur le plus éloquent, armé du droit le plus manifeſte, quand même l'Auditoire ſeroit prévenu en ſa faveur par ſa réputation, d'y réuſſir.

N'entreprenez donc jamais, mon cher pays, de défendre un particulier ſimple & honnête contre de riches fripons: conſeillez au contraire à ce bon homme, ſi un puiſſant lui donne un ſoufflet, de tendre l'autre joue, de peur qu'il n'en ſoit aſſommé tout-à-fait. Vous friſſonnez de ce que je vous dis-là; cela répugne à votre caractere indépendant. Mais l'avis eſt conforme aux mœurs de ce ſiecle, où il faut abſolument ramper ou écraſer.

Vous allez me dire que le temps approche où l'on n'écraſera plus perſonne, & où perſonne ne rampera plus; prévention de jeune homme! eſpérance de bonnes gens! Il y a peut-être plus de trois cents Députés du Tiers-Etat à l'Aſſemblée générale, qui viſent ſecrettement à des Lettres de Nobleſſe, après la clôture. Ils rampent, ceux-là. Il y a plus de trois cents Gentilshommes ou Eccléſiaſtiques qui les flattent de leur appui: ils écraſent ceux-là....

L'âge & l'expérience ſont de triſtes conſeillers, & c'eſt d'eux que je tiens l'avertiſſement que je vous donne.

Vous êtes au-deſſus de pareilles petiteſſes, & vous devez ſavoir aſſez vous eſtimer pour être ſatisfait de l'exiſtence honorable dont vous jouiſſez. Votre gloire ne dépend ni de votre argent, qui peut s'épuiſer, ni des intrigues dont vous pouvez vous laſſer. Elle ne dépend que de vos mœurs qui ſont inaltérables, & de vos talens qui ſont déja conſacrés. Je viens d'écrire le mot *talent*, en parlant de vos avantages : je voudrois lui en ſubſtituer un autre; car je lis à tout moment dans vos Journaux, à l'article de l'*Opéra*, des éloges ſur les *talens* de tel ou tel Danſeur : & ma fille me diſoit ce matin que ſon Coëffeur étoit plein de talens : excuſez-moi.

Tous vos *talens* donc n'ont pu vous tirer d'affaire. Mais vous entraînez tous vos Lecteurs, & l'effet a dû être plus ſenſible

ſur vos auditeurs. Vous avez réellement communiqué votre indignation, lorſqu'à la fin de votre Plaidoyer, vous vous êtes élevé avec nobleſſe contre vos perſécuteurs qui vous trouvent criminel d'avoir oſé vous plaindre de leur extraordinaire vexation. *Mercures*, ſous plus d'un rapport, ils reſſemblent beaucoup à celui de la Comédie qui briſe le pauvre *Soſie* à coups de bâton, & qui lui défend encore de crier. Ils ont ſu tromper & ſéduire, (car tous ces petits ſéducteurs de cinquante ou ſoixante ans ſont ſi charmans, que leur puiſſance s'étend ſur les deux ſexes); ils ont ſu, dis-je, tromper & ſéduire des gens à qui un long préjugé & de lâches flatteurs ont fait accroire qu'ils pouvoient tout faire impunément, & qu'ils ont le droit de fouler aux pieds le droit des autres; & les gens vils qui les ſervent veulent ſe venger du mépris dont ils ſe voient entachés, en voulant vous faire entrer vous-même dans la

pouſſiere, parce que vous vous refuſez à baiſſer honteuſement votre tête quand ils prononcent de ces grands noms que la canaille regarde comme ſacrés, de ces noms qui abrutiſſent les ſots qui les révèrent, & dont le ſon lui ſeul devoit vous interdire toute diſculpation.

Eh bien! on a beau penſer, on a beau parler ſur ces gens-là, ils n'ont qu'à faire imprimer leurs noms dans les Journeaux, & y faire annoncer qu'ils ont remis deux louis pour les priſonniers débiteurs de mois nourrice; deux pour les femmes en couche; deux pour les octogénaires, avec 144 livres : les voilà des conſolateurs de l'humanité ſouffrante: les voilà des divinités qui méritent des autels. Heureuſe leur Patrie! heureux ceux qui ſont de leur ſiecle.

Mais ſur quoi donc ſe fonde après tout l'orgueil de ces prétendus grands du monde? Que feroient-ils ſans la baſſeſſe de ceux qui les environnent? ſans la vi-

ſite de leurs flatteurs? ſans l'opprobre où nagent ceux qui ſe trouvent récompenſés de leurs plates complaiſances, par un mot qui paroîtroit humiliant à un homme de notre trempe, & qu'ils prennent eux pour un mot honorable? Vous avez dédaigné d'augmenter la Cour de ces gens terribles. Que ſi vous les regardez, vous les fixez; non pas avec un œil à moitié fermé qui annonce le ſourire de la complaiſance, ou qui ſollicite la protection, mais avec un œil ouvert qui annonce ou le mépris ou l'approbation qu'ils peuvent mériter. Car il faut convenir qu'ils ne ſe reſſemblent pas tous.

Eh, mon Dieu! qu'ils jouiſſent paiſiblement ces gens puiſſans, & de leur autorité & de leur opulence, de quelque maniere qu'elle ſoit acquiſe, ſans ſe tourmenter à faire le tourment des autres.

L'Univers leur ſait gré du mal qu'ils ne font pas.

Et c'eſt exiger d'eux bien peu de choſes.
Ce vers m'a toujours paru terrible par la vérité qu'il renferme. On juge, & l'on ſait que celui qui a eu le courage de l'écrire, en avoit auſſi le droit. Les Grands qu'il voyoit, ce n'étoit pas pour les amuſer à leurs tables, & les diſpenſer d'amuſer eux-mêmes les autres qu'ils y invitoient; ce n'étoit pas pour les féliciter ſur leur galanterie & ſur leur libertinage : & à qui adreſſoit il ce vers, dont on n'auroit pas permis l'impreſſion il y a très-peu de temps, tant on vouloit dans ce ſiecle enchaîner la penſée? A un Prince de la Maiſon Royale; je doute qu'aucun Auteur vivant ait le droit, le courage & la fierté d'en dire autant. Mais ſi par haſard ſon eſprit le lui fourniſſoit, il l'effaceroit bien vîte, de peur de n'être plus invité à ſouper chez M. le Comte un tel; de n'être plus admis dans la voiture ou dans la loge de Madame la Marquiſe une telle, &c. Vous, vous le gra-

veriez ſur l'airain, duſſiez-vous perdre encore vingt procès contre des gens ſemblables à ceux avec qui vous venez de plaider.

J'ai long-temps regardé comme un portrait de fantaiſie celui que le grand peintre des mœurs a fait dans le *Miſantrope*, d'un plat coquin qui plaide contre l'honnête Alceſte. Je le croyois beaucoup trop chargé. Mais il avoit donc, ce grand homme, un pareil poliſſon ſous les yeux, ou bien il devinoit qu'il devoit y en avoir. La reſſemblance que je trouve à ce portrait avec quelqu'un ou quelques-uns de vos Adverſaires, eſt ſinguliere. Le voici, ſi je m'en ſouviens bien.

On ſait que ce maraud, digne qu'on le confonde,
Par les plus vils moyens, s'eſt pouſſé dans le monde;
Et que par eux ſon ſort, de ſplendeur revêtu,
Fait gronder le mérite, & rougir la vertu.
. . . .
. . . .
Nommez-le fourbe, infâme & ſcélérat maudit,

Tout le monde en convient, & nul n'y contredit.
Cependant ſon audace eſt par-tout bien venue ;
On l'accueille, on lui rit, par-tout il s'inſinue ;
Et s'il eſt par la brigue un droit à diſputer,
Sur le plus honnête homme on le voit l'emporter.

Mon Dieu! quelle vérité dans ce tableau. Et ce qui rend la reſſemblance encore plus parfaite par les acceſſoires, c'eſt que *ce franc ſcélérat*, qui veut fripponner Alceſte, gagne auſſi ſon procès; & finit par le calomnier, après lui avoir volé vingt mille francs. Je ſerois tenté de croire que ce Moliere ſavoit preſqu'auſſi bien faire des Comédies que l'Auteur de *Figaro*. C'eſt-à-dire, pour le temps où il écrivoit; car à préſent il n'oſeroit pas s'en mêler, le goût s'eſt épuré à un trop haut point. Mais il falloit qu'il connût, auſſi bien que lui, l'impudence, la baſſeſſe, l'eſcroquerie, & leurs ſuites ſouvent heureuſes pour ceux qui les exercent adroitement. Je vous diſois comme Philinte : ſollicitez, ou vous perdrez; intri-

guez, ou bien l'on intriguera contre vous. Vous me répondiez, précifément comme Alcefte : j'ai tort ou j'ai raifon.

> Je verrai dans cette plaiderie
> Si les hommes auront affez d'effronterie,
> Seront affez méchans, fcélérats & pervers
> Pour me faire injuftice aux yeux de l'univers.

Et vous avez eu le plaifir de le voir.

On vous confie à préfent une caufe d'une bien plus grande importance, quoique celle d'un fimple individu ne foit pas indifférente. Ce n'eft pas à la Chambre Criminelle que vous allez parler. Vous allez devenir un de nos Légiflateurs. Les différens accidens de notre adminiftration ne dépendrons plus de la Maîtreffe ou du Valet-de-Chambre d'un premier Commis? Rien ne s'opérera donc plus que de notre aveu? & par conféquent nous n'aurons plus à nous plaindre. Il va donc être à préfent bien difficile de tromper le Roi, dont les in-

tentions étoient toujours ſi droites. Pourquoi, pendant les orages du regne de ſon malheureux & reſpectable aïeul, n'eſt-il pas ſurvenu une cataſtrophe effrayante, dont les haſards auroient pu produire une révolution pareille à celle-ci? Cet honnête homme auroit vécu tranquille; on ne l'auroit pas tourmenté par une infinité d'incidens factieux, qui ont fini par le faire déſeſpérer de tout, & par le rendre, pour ainſi dire, apathique. Il y a long-temps que les François auroient été rendus à eux-mêmes.

Enfin, cette inégalité de répartitions va donc être établie? Ces droits ſi inhumainement ou ſi inſidieuſement acquis d'un côté, & ſi ſervilement conſentis d'un autre, vont être abrogés. Le Moine qui, en ſervant Dieu, refuſe de ſervir le Roi de la Nation qui le nourrit, rougira (ſi un Moine peut rougir) du titre de ſes poſſeſſions: il rougira d'avoir eu le droit d'ordonner, du fond

de ſa cellule ou de ſon réfectoire, d'emprisonner un pauvre payſan qui lui aura tué un lievre qui l'endommageoit, ou qui lui aura coupé un petit fagot dans ſa forêt, & d'avoir exercé ce droit.

Le Gentilhomme, après avoir réfléchi de bonne foi que les priviléges dont il jouit par une longue ſuite de tranſports, ont été jadis uſurpés par la force ; & que la force, juſtement irritée, & dirigée par des hommes enfin éclairés ſur leurs droits légitimes, peut les leur enlever : après avoir réfléchi que dans un jour de combat les parens des Soldats, qu'il conduiſoit à la mort ou à la mutilation, étoient de leur côté exécutés dans leurs meubles, & traînés en priſon pour n'avoir pas pu payer ſa *quotte-part* des droits que lui, Gentilhomme, auroit dû payer : après, dis-je, avoir réfléchi ſur ces motifs, il voit enfin qu'il eſt plus noble à lui de ſe déſiſter de ces prétendus droits, en donnant les apparences

d'une générosité volontaire. Qu'il est aussi plus sûr à lui de le faire pour prévenir toute réciprocité.

Et si je vous parle ainsi, ce n'est pas pour suivre la mode nouvelle : ce n'est pas pour prononcer ces mots imposans de dévouement, de patrie, de sacrifice, & d'autres semblables qui me font hausser l'épaule, quand j'entends l'insolente ostentation s'en servir. Si je vous parle ainsi, c'est que l'ordre naturel des choses me l'ordonne. Je vous parle ainsi ; & l'on m'appelle pourtant M. le Comte. Et quel est-il ce M. le Comte, qui se tient fort honoré de votre amitié? Votre inférieur, par le mérite envers la société ; & votre égal en fait de probité. Vous savez que j'ai honte de me voir arrogé ; & (je l'avoue) dont un levain de vanité m'empêche de me dépouiller, n'a jamais endurci mon cœur, ni énervé mon caractere. Et qui suis-je en effet ?

Mon sixieme aïeul étoit fils d'un Entrepreneur

trepreneur de Pêcheries. Avec un peu de latin que ſon oncle, qui étoit Curé, lui avoit appris, & beaucoup d'argent que ſon pere lui avoit laiſſé, il acheta une charge honnête dans la Magiſtrature. Son fils, ſe ſentant de la diſpoſition pour la guerre, entra au ſervice, en achetant auſſi le droit de ſervir. Mon quatrieme aïeul ſuivit les traces de celui-ci, & fut un des premiers Chevaliers armés par Louis XIV, dans l'Ordre de Saint Louis. C'étoit un engagement d'être tous guerriers dans la famille, & un droit héréditaire à la même décoration. Mon troiſieme aïeul ajouta de nouvelles acquiſitions de domaines aux héritages qu'il tenoit de ſes peres; domaines moitié rôturiers, moitié en franc-fiefs. De ſorte que mon grand-pere ſe trouva tout d'un coup s'appeler M. le Comte. Mon pere tint bon; & moi je n'ai pas voulu en démordre, ſans quoi j'aurois irrité ma famille. Quel que ſoit mon titre, perſonne

nè s'eſt aviſée de me le reprocher. Et au ſurplus, ma conduite eſt irréprochable. Je me ſuis engagé à ſervir le Roi ; & je me flatte d'avoir ſatisfait à mes devoirs à tous les égards. Ma tache eſt remplie. L'Ordre qui me décore ne me rend pas inſolent ; mais il ne m'avilit pas non plus. Ce cordon n'eſt pas une chaîne. Il n'eſt pas pour moi le ſigne de la ſervitude, comme pour beauconp d'autres. Je ne l'ai demandé, ni refuſé ; & je n'ai témoigné pour lui ni empreſſement ridicule, ni indifférence inſultante.

Je me ſouviens que peu de temps après l'avoir accepté, j'allai rendre une viſite à Rouſſeau, que je ne manquois pas d'aller voir toutes les fois que j'étois à Paris. Nous n'avions jamais parlé enſemble que de muſique : nous ne nous entretenions que d'occupations douces & molles : & il ne ſongeoit plus que j'étois par état obligé, dans une garniſon, à obéir au premier coup de tambour, & d'aller tuer,

ſi l'occaſion s'en préſentoit. Il fut tout ſurpris, quand il vit mon nouvel enjolivement ; & me dit en ſouriant : *je ne ſavois pas que vous vous amuſiez auſſi à cela.* Son apoſtrophe me déconcerta d'abord un peu ; mais ſur le champ il me raſſura, en ayant l'air de m'excuſer à cauſe des convenances. Puis il me força d'entrer le premier dans ſon cabinet, (cérémonie qu'il n'obſervoit pas ordinairement avec moi, (en me diſant : *entrez, entrez, M. le Chevalier, un Juif eſt obligé de s'arrêter & d'ôter ſon chapeau quand ſon chemin eſt entrecoupé par le S. Sacrement.* Je crois vous avoir déja compté ce trait-là.

Malgré ce que je viens de vous dire, mon cher pays, & de peur que vous ne lui donniez une trop grande extenſion, je ſuis forcé d'avouer (ſi l'on me croit ſupérieur à quelques-uns) & de déclarer (ſi l'on me croit inférieur à quelques autres) que les diſtinctions ſont natu-

relles & néceſſairement amenées dans la ſociété : même dans le temps Patriarchal, dans ce prétendu âge d'or, le lait & le miel découloient alors des montagnes ; mais il y avoit dès-lors même des hommes ſubordonnés qui ſe donnoient la peine de l'aller puiſer, pour le porter à boire à d'autres hommes.

Les diſtinctions ont ſuivi de très-près les propriétés : & toute propriété eſt le fruit de la vigueur du corps ou de l'induſtrie.

Or, le premier Propriétaire fut un homme robuſte, qui imagina de ſemer, autour de ſa cabane, des graines, des légumes, dont il avoit reconnu l'uſage ; & de tranſplanter de la forêt voiſine des arbres jeunes, pour en pouvoir un jour cueillir les fruits plus à ſon aiſe. Son induſtrie s'eſt accrue ; les bornes de ſon enclos ſe ſont reculés ; & il a dit à ſon voiſin, qui cherchoit plus péniblement que lui ſa ſubſiſtance : voici un coin de

terre que j'ai defriché, tu n'as qu'à l'entretenir, je te le donne; mais à condition que tu me donneras par an telle quantité de feves, telle quantité de pommes, &c. & voilà déja le premier Seigneur, ainsi que le premier Vassal. La convention est connue des autres voisins: la supériorité est constatée. Et d'où viennent-elles? de la force des bras & de l'industrie. Un homme a, par héritage ou par acquisition, succédé aux droits de ce premier Seigneur: qu'a-t-on à lui reprocher? Un autre, par héritage ou par acquisition, a succédé aux droits du Vassal, en se soumettant aux mêmes conditions que son prédécesseur avoit acceptées: qu'a-t-il à réclamer?

Voilà donc une propriété, une supériorité incontestable, légitimement acquise, & sans avoir nui à personne.

Mais si cet homme robuste, après avoir défriché & ensemencé un petit canton, s'étoit trouvé dans sa vieil-

lesse assailli par un autre plus robuste que lui, & qui lui eût dit : je peux te tuer, & prendre ton champ ; mais je suis bon : continue de vivre & de labourer ta terre, mais à condition que tu me nourriras. Après ma mort & la tienne, ta postérité, qui m'aura obligation de t'avoir laissé la vie, par un excès de clémence, nourrira de même mes hoirs, héritiers ou ayant cause à perpétuité : je dirois aux enfans de cet homme si injustement traité, l'acte fût-il passé il y a quatre mille ans ; *vous sentez-vous plus forts que les hoirs, héritiers, ou ayant cause de celui qui a tyrannisé un de vos peres, autrefois libre propriétaire du champ que vous labourez pour eux? Envoyez-les promener. S'ils ne le veulent pas ; tuez-les. Ils en auroient fait autant à votre pere. Mais il faut vous assurer auparavant de vos forces.*

Voilà donc une autre propriété, une autre supériorité qui indigne ; c'est celle-

là que l'on peut attaquer, par conſéquent.

L'induſtrie, d'un autre côté, a produit d'autres propriétés, d'autres ſupériorités plus ſociables & moins excluſives.

Rouſſeau, que j'aimois beaucoup, a dit que le premier homme qui porta des ſabots, fut coupable : on a trouvé cela ſuperbe de la plume de Rouſſeau; mais, moi, je trouve encore plus beau qu'un homme ait inventé une enveloppe à ſes pieds, pour ne pas les laiſſer écorcher par les ronces. Cet homme-là étoit méritant de ſes Contemporains; il a dû avoir de l'aſcendant ſur leur eſprit, & des droits à leur reconnoiſſance.

La mémoire de celui qui inventa la maniere de ſaler les harengs, eſt révérée en Hollande : ſon buſte eſt expoſé publiquement. Si cet homme, dont j'ai oublié le nom, a laiſſé des deſcendans à qui tous les Pêcheurs Hollandois offriroient tous les ans un tribut en poiſſon, pourroit-on réclamer contre ce tribut?

M. de Clieux a porté à la Martinique les premiers plans de Café qui ont procuré aux Colonies un nouvel objet de culture & une nouvelle branche de commerce. Pourroit-on trouver à redire à ce que les Colonies rendiſſent un tribut de reconnoiſſance à la poſtérité de M. de Clieux ?

Vous voyez donc bien, mon cher pays, que les diſtinctions ſont inévitables, même à perpétuité & par préjugé ; & vous-même, vous ſerez flatté, en mourant, de ſonger que le ſouvenir de vos talens forcera la génération qui vous ſuivra à une eſpece de révérence pour vos enfans ; ce ſera la plus belle partie de l'héritage que vous leur laiſſerez. Je voudrois en pouvoir laiſſer autant aux miens ; mais je mourrai obſcurément ; ſeulement on tirera quelques coups de fuſil ſur ma biere, & l'on ne parlera plus de moi.

Votre ame eſt affranchie ; vous avez l'eſprit républicain : vous rejetez toute

diſtinction, excepté celle que donne le mérite, c'eſt-à-dire que vous deſirez que toute diſtinction ſoit rejetée : choſe impoſſible. Les deux Ordres ſeront toujours diſtincts, (je ne parle pas du premier, parce qu'on n'en devroit jamais parler), & dans ces deux Ordres-là, il y aura toujours des diſtinctions à l'infini. Dans les états inférieurs même, on veut auſſi être diſtingué. En portant la même qualité qu'un autre, on porte d'autres prétentions. Tel Marchand Mercier viſe à l'Echevinage; tel autre, ſon confrere, ne porte pas ſes vues ſi loin; mais il veut du moins être Marguillier de ſa Paroiſſe pour ſortir de pair; & le voiſin de celui-ci, au défaut de Marguillage, demande à être nommé Syndic de la Confrérie du S. Sacrement: on veut toujours avoir quelqu'un derriere ſoi. Il n'y a pas, juſqu'aux beaux-eſprits, qui ne ſollicitent des diſtinctions, & qui en exigent. Les Académies Royales, n'ayant pas aſſez de places pour les con-

tenir tous, le reſte des Fabriquans de vers & des Diſcoureurs en proſe du Royaume, ont été juſtement indignés de ſe voir confondus dans la foule des gens qui bornent leurs occupations à l'exercice de leur état, & leur lecture, à quelques livres d'inſtruction ou à la Gazette de Leyde, & par luxe d'eſprit, au Mercure de France, pour deviner les énigmes, & s'élever ainſi un peu au-deſſus du commun; & ils ont donc établi, ſous la dénomination de *Muſée*, des *Académies in partibus ;* & chacun d'eux ambitionne d'en être nommé Préſident.

Ce que je vous dis là de ces diſtinctions ridicules, ce n'eſt que par bavardage. Quant aux grandes diſtinctions d'une importance nuiſible & injuſte, vous en ſavez mieux parler que moi.

Je finis cette longue Lettre par ſouhaiter aux travaux importans auxquels vous allez coopérer, tous les ſuccès qu'ils méritent. Tout nous les annonce; les diſpo-

ſitions du Roi & le patriotiſme des Sujets. Que ne doit-on pas attendre d'une Nation auſſi généreuſe & auſſi élevée ! d'une Nation ſi renommée, ſur-tout par ſon amour ſingulier pour ſes Princes! amour exalté au degré de la paſſion qui cherche les moindres occaſions pour ſe ſignaler ; car il s'entend même ſur les objets qui touchent de près à la Famille Royale. En effet, n'a-t-on pas vu les gens de la Cour faire fabriquer des étoffes de la couleur des cheveux de la Reine, ſigne évident de leur reſpectueux dévouement ; & il n'y a pas eu de Bourgeois qui ne ſe ſoit fait faire un habit couleur des cheveux de la Reine. Le Ciel a depuis accordé à nos vœux un premier Héritier de la Couronne, & les gens de qualité qui avoient l'honneur d'approcher du berceau de cet enfant ſacré, & d'obſerver ſes excrémens, ont imaginé une couleur nouvelle, appelée *Caca-Dauphin*, & tout le monde a voulu porter une livrée de la couleur de

31.

Caca-Dauphin. Que ne doit-on pas, dis-je, attendre de gens imposans par leurs qualités, qui annoncent à l'univers entier un attachement pareil & presqu'incroyable ? Rien que de très-grandes choses, & des vues sublimes.

J'ai l'honneur d'être, &c.